



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 juin 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du cadre stratégique

et du budget-programme

Soixante-huitième session

Genève, 3-5 septembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

En 2013, les dépenses totales correspondant aux activités de coopération technique de la CNUCED ont augmenté de 11,4 % pour atteindre 40,4 millions de dollars, ce qui montre que le troisième grand domaine d'action de la CNUCED conserve un rôle primordial. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 31,2 millions de dollars, en légère baisse par rapport à 2012. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) est resté la première activité d'assistance technique de la CNUCED, suivi du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Les deux programmes ont représenté 56 % de l'ensemble des dépenses de coopération technique de la CNUCED et jusqu'à 66 % des contributions totales en 2013. De ce fait, les variations dans les dépenses et les contributions concernant les deux programmes ont eu une incidence significative sur les statistiques globales relatives à la coopération technique. Les contributions de pays en développement ont atteint 12,7 millions de dollars en 2013, soit 40,7 % du total, mais elles ont été presque exclusivement consacrées au financement de projets SYDONIA et SYGADE dans les pays mêmes qui les avaient versées. Les contributions de pays développés, d'un montant de 7,8 millions de dollars, ont baissé pour la deuxième année d'affilée et ont représenté 25 % des contributions totales. La ventilation des dépenses par type de projets n'a guère évolué, les projets de pays représentant 47 % du total, suivis des projets interrégionaux (42 %) et des projets régionaux (11 %). La part des dépenses totales allouée aux pays les moins avancés (PMA) est restée stable, à 40 % environ. L'action visant à renforcer l'impact et l'efficacité de l'assistance de la CNUCED s'est poursuivie. En 2013, les méthodes de gestion axée sur les résultats ont été encore renforcées; l'examen de la stratégie de mobilisation de fonds, présentée aux États membres en mars 2013, a été reporté à mars 2014, date à laquelle il a été décidé que les coordonnateurs régionaux tiendraient

GE.14-06631 (F) 170714 220714



* 1 4 0 6 6 3 1 *

Merci de recycler



régulièrement des réunions informelles pour s'entendre sur un ensemble de buts et de principes communs dans le cadre de cette stratégie. La participation de la CNUCED à l'action menée pour soutenir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies a continué de s'amplifier. La coordination interinstitutions est une condition d'accès à un certain nombre de mécanismes de financement (notamment les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds de l'initiative «Unis dans l'action») aux échelons national et régional. La CNUCED cherche à développer sa coordination avec d'autres organismes, en particulier dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les activités productives, placé sous sa direction, qui est le mécanisme le plus efficace à cet égard. Le Groupe interinstitutions agit au moyen d'initiatives communes dans plus de 30 pays, plus précisément ceux qui adoptent volontairement la stratégie «Unis dans l'action» pour élaborer un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED.
2. Il sera aussi présenté au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme pour son examen des activités de coopération technique de la CNUCED, en application du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et des décisions du Conseil du commerce et du développement 495 (LV) de septembre 2008, 498 (LVI) de septembre 2009, 504 (LVII) de septembre 2010, 510 (LVIII) de septembre 2011, 515 (LIX) de septembre 2012 et 520 (LX) de septembre 2013. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique. Le Groupe de travail s'acquitte de cette tâche conformément au mandat qui lui a été fixé: examiner les activités d'assistance technique de la CNUCED en vue, notamment, d'en améliorer l'efficacité, de renforcer la transparence, de partager les expériences réussies et d'aller à la rencontre des destinataires potentiels.
3. Comme chaque année depuis 2007, en 2013, la portée et l'orientation des activités de coopération de la CNUCED ont continué d'être influencées par une stratégie à deux niveaux. Les services suivants ont été fournis:
 - a) Services d'assistance technique aux pays et aux régions bénéficiaires par le biais de fonds d'affectation spéciale interrégionaux, régionaux et de pays auxquels contribuent des donateurs;
 - b) Services d'appui aux pays, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la stratégie «Unis dans l'action».
4. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), la CNUCED a continué de plaider pour la nécessité d'associer efficacement les institutions non résidentes aux projets d'assistance de l'ONU au niveau des pays, et d'insister davantage sur l'assistance de l'Organisation dans le domaine commercial et les domaines connexes.

I. Sources de financement de la coopération technique de la CNUCED

5. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par les trois sources principales suivantes:
 - a) Financement bilatéral émanant des gouvernements, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de la Commission européenne et de donateurs publics et privés;
 - b) Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU;
 - c) Fonds «Une ONU» et autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

A. Financement bilatéral

6. De manière générale, les contributions volontaires globales restent imprévisibles, étant affectées à des activités spécifiques et sujettes à des variations importantes d'une année sur l'autre (voir tableau 1 et graphique 1). En 2013, le total des contributions volontaires des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des organisations non gouvernementales, du secteur des entreprises et des fondations s'est élevé à 31,2 millions de dollars, soit une diminution de 5 % par rapport à l'année précédente. Le programme SYDONIA est resté la première activité d'assistance technique de la CNUCED, suivi du programme SYGADE. Les deux programmes ont représenté environ 56 % des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED. C'est pourquoi les variations des dépenses et des contributions des deux programmes ont eu une incidence significative sur les statistiques globales relatives à la coopération technique annuelle.

Tableau 1
Contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2010-2013
 (En milliers de dollars)

	2010	2011	2012	2013
Pays développés ^a	13 883	14 447	9 750	7 865
Pays en développement et pays en transition ^b	9 453	15 163	14 017	12 782
Commission européenne	3 628	6 591	3 105	2 783
Système des Nations Unies et autres organisations internationales ^c	3 150	6 573	5 277	7 020
Secteurs privé et public	624	1 604	660	782
Total	30 739	44 377	32 808	31 232

Note: Les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour 2010 n'incluent pas les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts, reçues par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

^a Non compris les contributions au Programme des experts associés des Nations Unies.

^b La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

^c Détails au tableau 11 de l'annexe statistique (TD/B/WP/262/Add.2).

7. En 2013, les contributions des pays développés se sont élevées à 7,8 millions de dollars, soit environ 20 % de moins qu'en 2012. Leur part dans les contributions totales a diminué de 30 % en 2012 à environ 25 % en 2013. Il convient de signaler que les contributions des pays développés avaient déjà considérablement diminué de 2011 à 2012, comme le montre le tableau 1. En 2012, un certain nombre de donateurs traditionnels avaient en effet réduit leurs contributions et même, dans certains cas, cessé de les verser, principalement en raison de la diminution générale des budgets d'aide publique au développement. Les 10 pays développés qui ont le plus contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pendant la période de quatre ans allant de 2010 à 2013, selon le montant des contributions cumulées, sont la Suisse, la Norvège, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Canada et l'Irlande (voir TD/B/WP/262/Add.2, tableau 10). Les contributions des pays développés donateurs ont surtout servi à financer des projets d'assistance interrégionaux dans les domaines suivants: gestion de la dette (SYGADE), renforcement des capacités concernant la facilitation de l'investissement, tendances et questions liées à l'investissement étranger direct, système de réglementation électronique, aide aux négociations et à la diplomatie commerciales, développement des entreprises, Institut

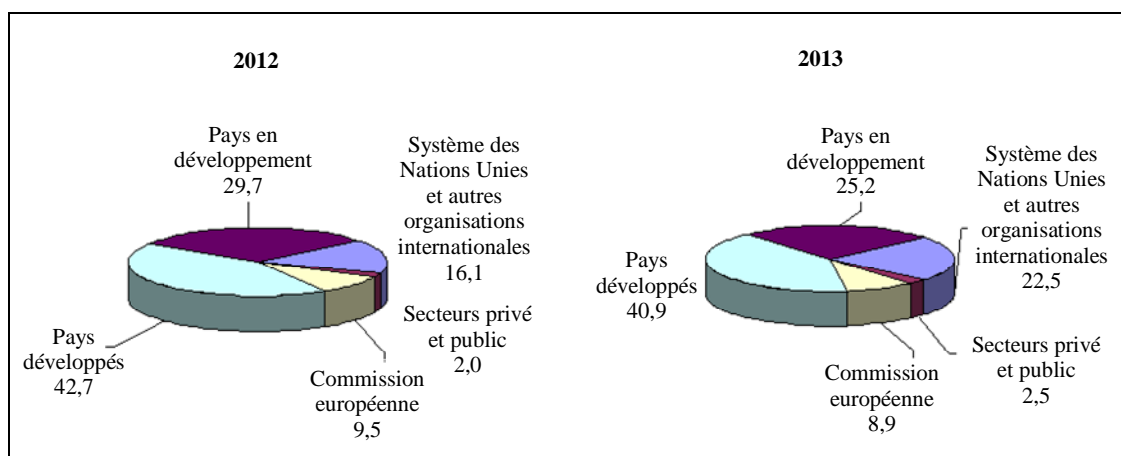
virtuel, politique de la concurrence, politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement, et science et technologie au service du développement.

8. En 2013, avec un montant de 12,7 millions de dollars, les pays en développement ont été les principaux contributeurs aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED (40,7 % du total). Presque toutes les contributions de ces pays sont affectées à des activités pour le pays même et sont financées par des prêts ou des dons d'institutions financières internationales, principalement pour exécuter les programmes SYDONIA et SYGADE. Ces deux programmes ont représenté à eux seuls environ 56 % des contributions totales de coopération technique de la CNUCED en 2013. De ce fait, les variations dans les contributions totales aux deux programmes ont eu une incidence significative sur les statistiques globales relatives à la coopération technique annuelle. Dans l'ensemble, le montant moyen des contributions au titre des projets SYDONIA et SYGADE est supérieur à celui des autres projets réalisés par la CNUCED.

Graphique 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2012-2013

(En pourcentage du total)



9. Parmi les donateurs multilatéraux, la Commission européenne est restée le contributeur le plus important aux activités opérationnelles de la CNUCED. En 2013, elle a versé 2,7 millions de dollars, soit 8,9 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale et a apporté sa contribution à un projet interrégional sur la gestion de la dette et à un projet national SYDONIA en Bosnie-Herzégovine.

10. Les autres contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont le PNUD, se sont élevées à 7 millions de dollars, soit 22 % des contributions totales. Ce montant inclut une contribution du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en faveur d'un projet SYDONIA en Afghanistan, une contribution de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine à l'appui de la mise en œuvre du cadre de la concurrence dans la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et une contribution de la Banque mondiale en faveur des activités de gestion de la dette. Il faut y ajouter les crédits en faveur des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, reçus par la CNUCED par la voie de contributions spécifiques des partenaires et de fonds d'affectation spéciale multipartenaires, qui se sont élevés à 700 000 dollars en 2013 et sont examinés plus en détail à la section C ci-dessous. En 2013, les contributions du PNUD se sont chiffrées à 500 000 dollars. La même année, la

contribution du secteur privé et du secteur public, d'un montant de 800 000 dollars, soit 2,5 % des contributions totales, est restée stable par rapport à l'année précédente.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

11. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources allouées à la coopération technique sont inscrites au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU) et au chapitre 36 (Compte pour le développement).

12. Les contributions du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ne sont pas ventilées par année mais au titre d'allocations biennales et sont analysées d'après les dépenses annuelles. Les contributions du PNUD, des fonds «Une ONU» et d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs correspondent à des dépenses annuelles.

13. Depuis sa création en 1999 par l'Assemblée générale, le Compte pour le développement – chapitre 36 – a pris une importance croissante dans le financement de projets de développement des capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de l'ONU en matière de développement. L'exécution des projets est assurée par 10 organismes du Secrétariat de l'ONU: les cinq commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

14. Les projets sont exécutés par tranches d'une durée de trois à quatre ans chacune. En 2013, ce sont des projets de la sixième tranche additionnelle, de la septième tranche, de la septième tranche additionnelle et de la huitième tranche qui ont été exécutés. L'importance accordée au Compte pour le développement par les États membres se reflète dans l'accroissement de son enveloppe financière, avec 28,4 millions de dollars distribués en 2013 au titre de la neuvième tranche. La CNUCED a pu disposer de 4,8 millions de dollars de cette nouvelle tranche, soit 16 % environ de l'enveloppe totale, qu'elle a affectés à huit projets dans les domaines suivants: a) la gestion de la dette souveraine; b) les stratégies d'exportation durables; c) la modernisation et la diversification des exportations de poisson des PMA; d) les répercussions des mesures non tarifaires; e) les effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport dans les zones côtières des petits États insulaires en développement; f) les liens de production dans le secteur des ressources minérales; g) le transport durable de marchandises; et h) l'investissement en faveur d'un développement durable et équitable. La mise en œuvre de ces projets a commencé en avril 2014 et devrait se terminer à la fin de 2017. Des informations sur les projets en cours d'exécution sont fournies dans le tableau 8 du document TD/B/WP/262/Add.2.

15. Des ressources sont versées au titre du programme ordinaire de coopération technique – chapitre 23 – pour les services consultatifs et la formation. Les dépenses de 2013 au titre du chapitre 23 sont restées stables par rapport à 2012. Comme auparavant, les ressources du programme ordinaire de coopération technique consacrées à la formation ont servi principalement à financer des activités de formation relatives aux grands problèmes économiques internationaux, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence¹.

¹ Pour une description de ces activités, voir groupe d'activités XIV, document TD/B/WP/262/Add.1.

16. En 2013, le total des dépenses de coopération technique de la CNUCED financées par le budget-programme ordinaire s'est élevé à 4,1 millions de dollars, soit 10,2 % du total, ce qui représente une hausse de 37 % par rapport à l'année précédente (voir TD/B/WP/262/Add.2, tableau 8).

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs destinés à financer des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

17. L'initiative «Unis dans l'action» est à l'origine d'un nouveau cadre de financement en faveur des programmes conjoints mis en œuvre grâce aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de mécanismes interinstitutions similaires aux niveaux national et régional.

18. D'abord mis en place dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU», puis adoptés par de nombreux autres, les cadres budgétaires communs des Nations Unies ont été renforcés ces dernières années, car ils permettent de mobiliser plus efficacement des ressources aux niveaux national et régional et d'établir une relation transparente avec les donateurs. De plus, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les contributions spécifiques de partenaires² offrent un financement souple, coordonné et prévisible à l'appui des priorités nationales et mondiales. Dans le système des Nations Unies, les mécanismes du programme «Unis dans l'action» jouent désormais un rôle de plus en plus important en complétant les ressources des différentes institutions.

19. En 2013, la CNUCED a fait les choix stratégiques qui s'imposaient en accordant une plus large place aux questions touchant au rôle du commerce et aux capacités productives dans les programmes de l'initiative «Une ONU» et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Malgré une situation difficile due à la baisse globale de l'aide accordée par les donateurs traditionnels, la CNUCED a pu bénéficier de contributions spécifiques des partenaires et de sommes provenant de fonds d'affectation spéciale multidonateurs grâce à son rôle de chef de file au sein du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, obtenant même plus de crédits qu'en 2012³ (graphique 2).

1. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

20. En 2013, la CNUCED a obtenu du fonds «Une ONU» un montant total de 256 633 dollars pour la mise en œuvre des activités définies dans le cadre du Groupe interinstitutions dans deux pays pilotes: le Rwanda (35 305 dollars) et la République-Unie de Tanzanie (221 328 dollars).

2. Contributions spécifiques des partenaires

21. En 2013, la CNUCED a bénéficié d'un certain nombre de contributions spécifiques de la part des partenaires. Les arrangements ont pris des formes variées selon le niveau d'engagement des gouvernements, des donateurs et des organismes concernés. Par exemple, la CNUCED a participé à un programme conjoint du Groupe interinstitutions, soutenu par le Secrétariat d'État suisse à l'économie, qui a commencé en 2011; c'était aussi

² Par exemple, les accords-types de contribution entre deux organismes des Nations Unies conclus dans le cadre du GNUD.

³ Pour plus de détails, voir document TD/B/WP/262/Add.2, tableau 7.

la première fois qu'elle était partie à un accord de contribution interinstitutions dans le cadre du GNUD.

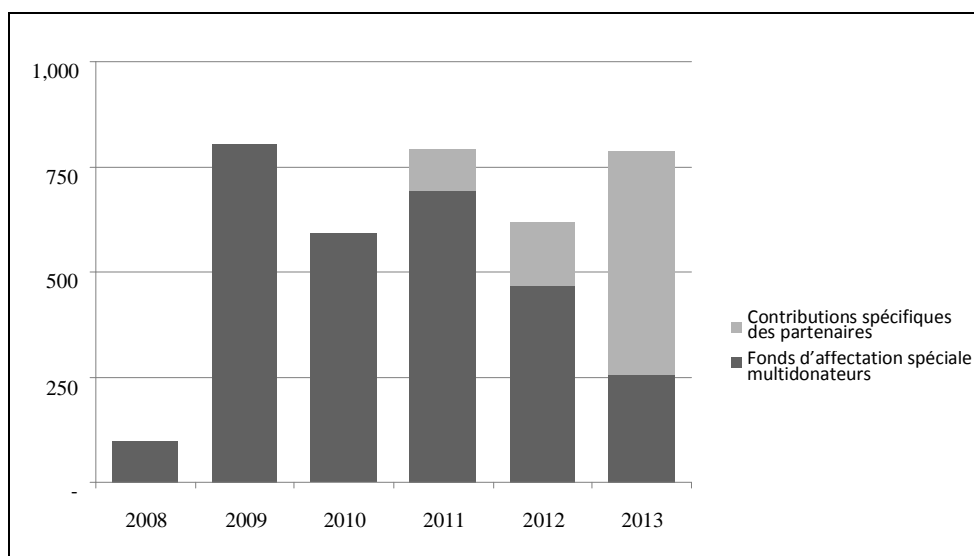
22. Au titre du programme conjoint financé par le Secrétariat d'État suisse à l'économie, la CNUCED a continué de prendre part au projet élaboré avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (ITC) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en République démocratique populaire lao. Toujours en 2013, la CNUCED a reçu un troisième versement de 44 300 dollars. La deuxième phase du programme conjoint, pour 2014-2018, devrait débiter en octobre 2014.

23. En 2013, la CNUCED a participé pour la première fois à des accords-types de contribution entre organismes des Nations Unies, améliorant ainsi sa coopération avec le PNUD au niveau national. Quatre accords ont été signés, respectivement avec le Cameroun (42 000 dollars), El Salvador (38 647 dollars), le Panama (12 000 dollars) et la République-Unie de Tanzanie (394 830 dollars).

Graphique 2

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative «Une ONU», 2008-2013

(Virements, en milliers de dollars)



Source: CNUCED, 2014.

Note: Les mécanismes de financement comprennent les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

3. Ressources complémentaires: le rôle de catalyseur du fonds «Une ONU» et l'exemple de la République-Unie de Tanzanie

24. Il convient de mentionner que, dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action», les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les contributions spécifiques des partenaires constituent des ressources complémentaires. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, le fonds «Une ONU» a joué un rôle décisif de catalyseur dans la stratégie générale de mobilisation de ressources qui a été menée dans le pays par le Coordonnateur résident des Nations Unies et qui visait à obtenir plus de moyens par le biais d'un accord de contribution interinstitutions dans le cadre du GNUD. Les résultats obtenus par la CNUCED en 2013 ont confirmé que le fonds «Une ONU» était un mécanisme novateur pour mobiliser efficacement des ressources, comme cela avait été indiqué dans l'une des

observations finales faites à l'issue de l'évaluation indépendante des enseignements tirés de l'initiative «Unis dans l'action»⁴.

D. Financement des experts associés

25. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, certains donateurs participent au Programme des experts associés de la CNUCED, qui relève du Programme des experts associés des Nations Unies. En 2013, seule la Norvège a contribué à ce programme, avec deux experts associés (voir TD/B/WP/262/Add.2, tableau 6).

26. Malgré son importance, le Programme des experts associés suscite moins l'intérêt des donateurs, ce qui est regrettable. C'est pourquoi le secrétariat appelle les donateurs qui sont en mesure de le faire d'envisager de financer des postes d'experts associés et d'offrir ainsi à des jeunes professionnels une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED.

II. Dépenses de coopération technique et répartition des ressources de la coopération technique

27. En 2013, les dépenses globales au titre des activités de coopération technique de la CNUCED ont augmenté de 11,4 % par rapport à l'année précédente, atteignant 40,4 millions de dollars. Ce montant, le plus élevé de ces dix dernières années, témoigne du rôle clef joué par le troisième domaine d'action de la CNUCED (tableau 3).

Tableau 3

Total des dépenses de coopération technique de la CNUCED et répartition par source, 2010-2013

(En millions de dollars et en pourcentage)

	2013					
	2010	2011	2012	Montant	Pourcentage du total	Variation par rapport à l'année précédente (pourcentage)
Fonds d'affectation spéciale	36,6	36,0	33,4	36,0	88,9	7,9
Fonds d'affectation multipartenaires et fonds «Une ONU»	0,9	0,6	0,3	0,4	0,9	13,7
Budget ordinaire et Compte pour le développement	1,7	2,4	2,6	4,1	10,2	56,2
Total	39,2	39,1	36,3	40,4	100,0	

Note: Les totaux ont été arrondis (voir TD/B/WP/262/Add.2, tableau 1).

A. Type de projets

28. La CNUCED continue de proposer ses activités de coopération technique sur la base de projets et de programmes interrégionaux, régionaux et de pays (graphique 3).

⁴ A/66/859.

1. Projets interrégionaux

29. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont tous les pays en développement peuvent bénéficier. En 2013, les dépenses pour ces projets ont atteint 16,8 millions de dollars, soit 41,6 % de l'ensemble des dépenses. Le nombre total de projets interrégionaux qui ont engagé des dépenses en 2013 est passé à 81, contre 59 en 2012 (hors projets au titre du Compte pour le développement).

2. Projets régionaux

30. En 2013, les dépenses pour les projets régionaux sont restées stables, à 4,5 millions de dollars, soit 11,3 % des dépenses totales. Le nombre total de projets régionaux ayant entraîné des dépenses en 2013 a été de 21, contre 17 en 2012. Parmi les principaux projets régionaux exécutés en 2013 figurent: pour l'Afrique, un projet sous-régional SYDONIA, un projet sur la concurrence et un projet sur la réglementation électronique; pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un projet régional SYDONIA, un projet sous-régional sur la réglementation électronique et un projet sur le droit et la politique de la concurrence; pour l'Asie et le Pacifique, deux projets SYDONIA.

3. Projets de pays

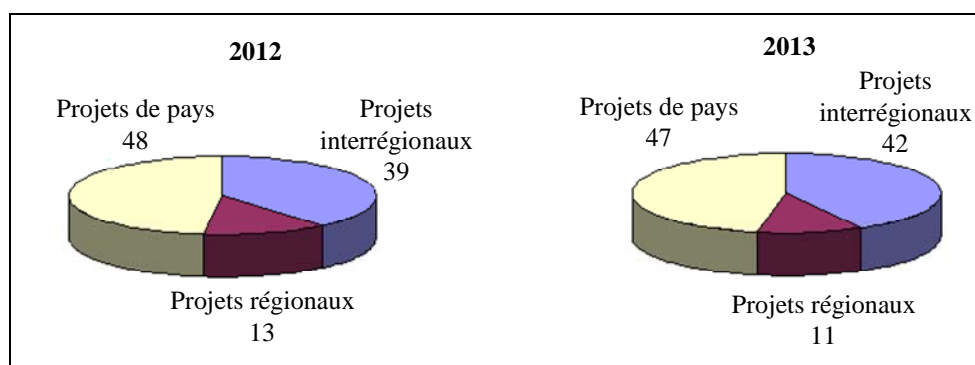
31. Pour la deuxième année d'affilée, les projets de pays ont constitué la principale modalité de coopération technique de la CNUCED en volume. En 2013, les dépenses totales pour ces projets ont atteint 19 millions de dollars, soit environ 2 millions de plus qu'en 2012. Les projets de pays ont représenté environ 47 % des dépenses totales en 2013. Le nombre total de projets de pays ayant entraîné des dépenses en 2013 a été de 108, contre 96 en 2012. La plupart de ces projets sont soit autofinancés, soit financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. Tous les projets financés par les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds «Une ONU» sont des projets de pays (voir sect. I.C). La plupart des dépenses au titre de projets de pays exécutés par la CNUCED concernent la modernisation et la réforme douanières (programme SYDONIA) et la gestion de la dette (programme SYGADE).

32. En 2013, les dépenses pour les projets de pays ont augmenté en Asie et dans le Pacifique, ont légèrement diminué en Europe et sont restées stables en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Graphique 3

Dépenses de coopération technique par type de projet, 2012-2013

(En pourcentage des dépenses totales pour les projets)



B. Répartition thématique

33. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont réparties en 17 groupes d'activités (tableau 4). Les fonds d'affectation spéciale finançant des activités en faveur de la société civile et la contribution de la CNUCED aux activités menées dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont rassemblés dans le groupe 18, qui représente environ 6 % des dépenses annuelles totales.

34. La répartition des contributions entre les différents groupes thématiques est inégale et ne reflète pas les demandes reçues au titre de chaque groupe thématique. Comme on l'a déjà souligné, environ 60 % des activités de coopération technique de la CNUCED relèvent de deux groupes thématiques, le groupe 11 et le groupe 12. Les 15 groupes thématiques restants sont bien plus réduits et représentent chacun de 6 % à moins de 1 % des dépenses totales.

C. Répartition géographique

35. Les dépenses totales en Afrique (projets de pays et projets régionaux) se sont élevées à 9,3 millions de dollars en 2013 et sont restées stables par rapport à l'année précédente. La part de l'Afrique dans le total des prestations de coopération technique de la CNUCED était de 23 % en 2013, contre 25,8 % en 2012.

36. Les dépenses totales pour l'Asie et le Pacifique (projets de pays et projets régionaux) se sont élevées à 9,5 millions de dollars en 2013, avec une augmentation de 2 millions environ par rapport à l'année précédente pour les projets des pays. La part de la région dans la coopération technique totale de la CNUCED a été de 23,5 % en 2013, contre 20 % en 2012.

Tableau 4

Dépenses de coopération technique, par région et par groupe d'activités, 2010-2013

(En milliers de dollars)

	2010	2011	2012	2013	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Total	39 198	39 073	36 311	40 549	100,0
<i>Par région</i>					
Afrique	7 551	9 188	9 363	9 312	23,0
Asie et Pacifique	6 895	5 287	7 268	9 521	23,5
Amérique latine et Caraïbes	5 851	5 054	4 701	4 093	10,1
Europe	690	799	784	717	1,8
Coopération interrégionale	18 212	18 746	14 194	16 815	41,6
<i>Par groupe d'activités</i>					
I. Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale	2 737	666	825	1 460	3,6
II. Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information	387	324	154	165	0,4
III. Commerce, environnement et développement	983	1 071	950	750	1,9

		2010	2011	2012	2013	
		Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
IV.	Politique de la concurrence et protection des consommateurs	1 231	1 274	1 178	1 494	3,7
V.	Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté	1 140	1 397	270	202	0,5
VI.	IED: tendances et problématiques	470	485	888	1 202	3,0
VII.	Politiques en matière d'investissement	2 091	1 093	897	811	2,0
VIII.	Facilitation de l'investissement	785	2 288	2 461	2 482	6,1
IX.	Développement des entreprises	1 816	1 784	327	270	0,7
X.	Mondialisation et stratégies de développement	753	1 115	1 553	1 283	3,2
XI.	Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement	4 738	5 866	5 939	6 654	16,4
XII.	Facilitation des transports et du commerce	15 058	14 762	16 010	17 944	44,4
XIII.	TIC: politiques et applications au service du développement	321	439	366	811	2,0
XIV.	Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions	2 415	1 914	935	1 125	2,8
XV.	Science, technologie et innovation	356	352	174	360	0,9
XVI.	Capacités productives dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	892	941	595	195	0,5
XVII.	Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé	678	438	621	844	2,1
XVIII.	Direction exécutive et gestion des services d'appui	2 348	2 862	2 168	2 408	6,0
<i>Dont: PMA</i>		<i>13 277</i>	<i>14 185</i>	<i>15 201</i>	<i>16 240</i>	<i>40,1</i>

37. Les dépenses totales pour l'Amérique latine et les Caraïbes (projets de pays et projets régionaux) se sont élevées à 4,1 millions de dollars, en léger recul par rapport à 2012. Les dépenses sont restées stables pour les projets de pays, mais ont un peu diminué pour les projets régionaux. La part de la région dans le total de la coopération technique de la CNUCED est tombée de 12,9 % en 2012 à 10,1 % en 2013.

38. En Europe, six projets nationaux représentant une dépense totale de 717 300 dollars étaient en cours d'exécution en 2013. Il s'agissait en particulier de projets SYDONIA en Albanie, en Géorgie, à Gibraltar et au Kosovo⁵.

⁵ Région placée sous l'administration des Nations Unies, résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

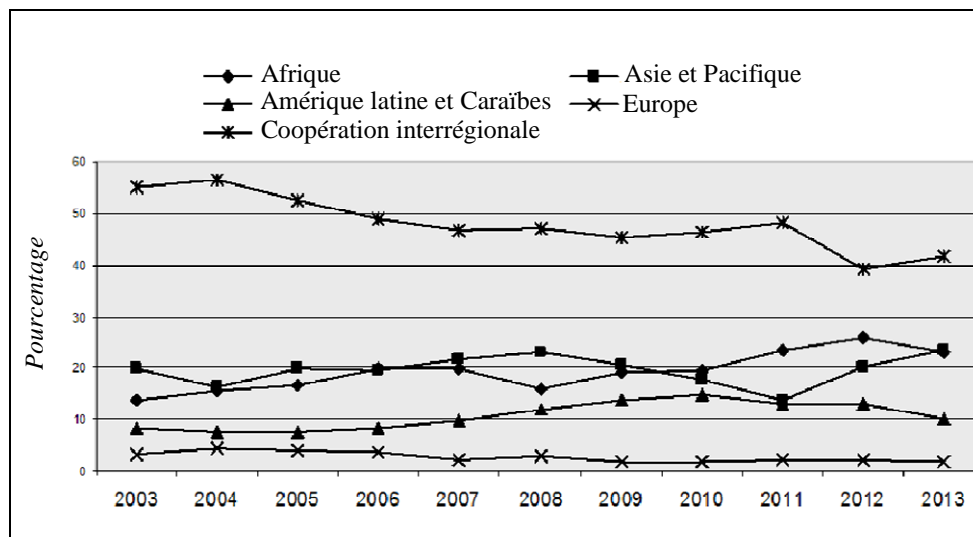
39. Les données concernant la répartition géographique (tableau 4 et graphique 4) doivent être interprétées en tenant compte des informations fournies à la section II.A, en particulier des observations concernant les projets régionaux et les projets de pays. Il est important de noter que seules les dépenses concernant les projets régionaux et les projets de pays, qui ont représenté environ 58,5 % des dépenses totales, sont prises en compte pour calculer la part des régions. L'aide apportée dans la mise en œuvre de projets interrégionaux faisant intervenir des pays et/ou des régions bénéficiaires est comptabilisée séparément et, de ce fait, peut ne pas être intégrée dans le calcul de la part des régions. Dans l'interprétation des parts des régions, il convient aussi de tenir compte du fait que la plupart des projets de pays sont soit autofinancés, soit financés au moyen de ressources fournies par les donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale, ou au moyen des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

40. Dans le cadre de sa stratégie de prestation de services de coopération technique, la CNUCED continue à donner la priorité aux PMA. En 2013, les dépenses de coopération technique à l'appui de ces pays se sont élevées à 16,2 millions de dollars – en hausse de 1 million environ par rapport à l'année précédente –, soit 40 % des dépenses totales. Au cours des huit dernières années, les dépenses à l'appui des PMA se sont établies en moyenne à 14 millions de dollars par an. Elles sont en augmentation constante depuis 2010. Aucune contribution n'a été apportée au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA en 2013. Ces contributions diminuent régulièrement depuis 2009. Depuis sa création en 2000, le Fonds a reçu en tout 10 millions de dollars de 20 donateurs différents. Ainsi qu'il est souligné au paragraphe 9 de la décision 515 (LIX) adoptée par le Conseil du commerce et du développement en septembre 2012, les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

Graphique 4

Dépenses de coopération technique par région, 2003-2013

(En pourcentage du total annuel)



III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Rationalisation thématique et synergies entre les trois grands domaines d'activité de la CNUCED

41. La liste des 18 groupes d'activités thématiques est distribuée en tant que document de travail informel⁶ du Groupe de travail; ce document est mis à jour fréquemment par les divisions chargées des différents groupes thématiques pour refléter les activités en cours ou les activités proposées en réponse aux demandes reçues des bénéficiaires. Il inclut des propositions visant à faire fusionner des projets interrégionaux et régionaux dans des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs. L'objectif est de continuer à réduire le nombre de fonds, de regrouper les activités et de simplifier et harmoniser la structure de coopération technique de la CNUCED. Les renseignements concernant les nouveaux projets et les projets clos en 2012 figurent au tableau 12 du document TD/B/WP/262/Add.2.

42. Le secrétariat est déterminé à poursuivre ses efforts visant à réduire la fragmentation et compte sur le soutien des pays donateurs à cet égard. Il prend régulièrement contact avec les donateurs pour leur demander l'autorisation de clore des projets ou de rembourser ou transférer vers d'autres activités des montants résiduels. Ces opérations ne peuvent avoir lieu qu'avec l'accord en bonne et due forme des donateurs.

Le rôle de la CNUCED dans le Cadre intégré

L'Accord d'Accra reconnaît le Cadre intégré renforcé comme étant un mécanisme primordial de prestations d'assistance technique liée au commerce fournies aux PMA et invite la CNUCED à intensifier et renforcer sa contribution au dispositif. Dans ce contexte, la CNUCED continue de participer activement aux opérations relevant du Cadre intégré. Elle aide également les PMA à la fois en menant des activités d'appui avant et après les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) pour renforcer leurs capacités de maîtrise du Cadre intégré et en leur apportant des services consultatifs concernant leur politique et leur stratégie commerciales.

En 2013, la CNUCED a procédé à la mise à jour de l'EDIC du Sénégal et a entrepris celle des études concernant Djibouti et le Mozambique. Elle a en outre été invitée par le Gouvernement du Mali et celui du Niger à réaliser leurs EDIC respectives. La mise à jour de ces études a été financée au moyen du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé.

En prévision de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue du 3 au 6 décembre 2013 à Bali (Indonésie), la CNUCED a organisé, pour les PMA, en novembre 2013, une réunion de groupes d'experts dont le but était d'offrir aux experts et aux participants de ces pays un espace où ils pourraient se rencontrer pour échanger leurs vues et partager leurs préoccupations et élaborer une proposition commune. C'est ainsi que la Conférence ministérielle de l'OMC a pris une décision sur les règles d'origine préférentielles qui a été intégrée dans l'ensemble de résultats négociés à Bali.

⁶ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dommisc2011d1_en.pdf.

Un certain nombre d'autres activités ont été menées, parmi lesquelles:

Bénin. En étroite coopération avec l'interlocuteur national, la CNUCED a travaillé avec l'ONUDI et l'ITC sur une proposition de projet commun de la catégorie 2 du Cadre intégré renforcé, qui vise à renforcer le commerce et les capacités productives du Bénin.

Comores. La CNUCED a élaboré et présenté la Stratégie de développement du commerce des Comores qui répond aux problèmes particuliers rencontrés par le pays et qui est orientée autour de trois axes visant: a) l'autosuffisance alimentaire; b) l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux; et c) l'intégration dans les marchés régionaux. La feuille de route, qui récapitule les principaux plans d'action décidés pendant l'atelier de validation tenu en présence de représentants du Gouvernement, a été approuvée par le Conseil des ministres pendant l'été et a été inscrite dans la stratégie commerciale du pays. La CNUCED a également organisé deux ateliers de formation pour inscrire la Stratégie dans la durée.

Cambodge. La CNUCED réalise un projet sur les règles d'origine financé au moyen du fonds d'affectation spéciale multidonateurs créé au niveau national dans le cadre d'une stratégie commerciale sectorielle. Un certain nombre d'ateliers et de missions consultatives ont été menés sur l'utilisation des préférences commerciales et des règles d'origine. De plus, en juillet 2013, la CNUCED a organisé une réunion intitulée «Chaînes de valeur mondiales et règles d'origine: Perspectives et enjeux pour le Cambodge» qui a porté principalement sur la modification en cours des règles d'origine pour les exportations à destination du Canada et de l'Union européenne. Les règles commerciales préférentielles en vigueur ont permis au Cambodge d'intégrer de nouvelles chaînes de valeur et de diversifier ses exportations, qui ont évolué des articles de confection vers des produits d'exportation nécessitant des compétences plus spécialisées, en particulier les bicyclettes.

43. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont restées centrées sur l'analyse et les conseils pour la formulation de politiques et sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Conformément aux paragraphes 178 et 217 de l'Accord d'Accra et comme le souligne le Conseil du commerce et du développement au paragraphe 6 de sa décision 520 (LX) de septembre 2013, les efforts visant à garantir la cohérence entre les programmes de coopération technique et le travail d'analyse et de formation de consensus se sont poursuivis. La rationalisation des activités menée au sein de chaque groupe thématique et le regroupement des projets par fonds thématique d'affectation spéciale ont continué en 2013. Des efforts ont été déployés pour réduire la fragmentation des activités opérationnelles de la CNUCED et le nombre de fonds d'affectation spéciale sans compromettre l'ampleur, le contenu et l'exécution de ses programmes de coopération technique. Par exemple, la plupart des activités de coopération technique relevant du groupe d'activités 12 – facilitation des transports et du commerce – sont financées par un fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui vient en aide aux pays en développement et aux PMA pendant les négociations multilatérales sur la facilitation du commerce et la mise en œuvre des engagements qui en résultent. Deux autres projets, l'un financé par la Commission européenne et l'autre par le Compte pour le développement, aident aussi les pays en développement à participer activement à l'application des accords de facilitation du commerce. Tous les projets suivent la méthodologie élaborée par la CNUCED et d'importantes synergies ont été réalisées.

44. Les activités menées dans le cadre du groupe d'activités 13 – TIC: politiques et applications au service du développement – sont un autre exemple de rationalisation, car elles sont à présent presque toutes financées par le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les TIC au service du développement. On peut citer aussi le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le renforcement des capacités en matière d'investissement au service du développement, qui est le résultat du regroupement des opérations de coopération technique des groupes d'activité 6, 7, 8 et 9 dans le cadre d'un fonds thématique. Les donateurs sont invités à soutenir ce fonds d'affectation spéciale intergroupes.

45. Dans de précédents rapports consacrés aux activités de coopération technique, la CNUCED donnait des exemples de synergies entre ses trois grands domaines d'activités. Or, il existe également des synergies dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI). L'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation d'un pays consiste en une évaluation de la politique et des capacités de ce pays dans ces trois secteurs au regard des études récentes dans ce domaine, qui aboutit à un diagnostic et l'énoncé de recommandations. Les données d'expérience nationales présentées dans le document d'évaluation sont examinées pendant les réunions d'experts et les réunions intergouvernementales consacrées à la STI, notamment durant les sessions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, de la Commission de la science et de la technologie au service du développement et d'autres réunions d'experts. Les examens servent ensuite à éclairer la recherche menée par la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation dans les pays en développement.

46. Autre exemple de synergie fructueuse: les travaux de recherche et d'analyse sur la dette et le financement du développement et les activités de coopération technique du Programme SYGADE pour l'organisation de la neuvième Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette. Plus de 310 participants représentant 87 pays, 16 institutions internationales/régionales et 5 organisations non gouvernementales, ainsi que 26 participants du secteur privé ont assisté à la manifestation. Les résultats de l'évaluation de la Conférence ont fait apparaître un niveau de satisfaction très élevé. Le projet, qui est intitulé «Promouvoir des prêts et des emprunts souverains responsables», fournit une assistance fondée sur des recherches approfondies et a donné lieu à un ouvrage publié par l'Oxford University Press. Le projet a aussi abouti à l'élaboration d'un ensemble de Principes relatifs à la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables qui ont été examinés par l'Assemblée générale des Nations Unies et durant d'autres réunions intergouvernementales. La formation d'un consensus au niveau international a été activement promue, et 13 pays ont d'ores et déjà adopté les Principes.

47. En 2012, le nombre de fonds opérationnels ayant entraîné des dépenses a été de 210. Il était de 262 en 2008 au moment du lancement des initiatives visant à réduire la fragmentation. En 2013, le secrétariat est parvenu à clore du point de vue financier 45 projets, tandis que 32 nouveaux projets ont été lancés.

48. Seuls sont concernés par le processus de regroupement les fonds d'affectation spéciale régionaux et interrégionaux financés par des donateurs bilatéraux, soit 81 projets interrégionaux et 21 projets régionaux ayant entraîné des dépenses en 2013. Les projets financés par le PNUD, le Compte pour le développement et les fonds d'affectation spéciale multipartenaires et «Une ONU» ne font pas partie du processus de regroupement puisqu'ils sont assujettis à des règles administratives et financières différentes de celles qui s'appliquent aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale.

2. Coopération interdivisions

49. Le Comité d'examen des projets⁷ a continué de jouer son rôle central de mécanisme interne chargé de garantir la cohérence et la coopération interdivisions sur les questions relatives à la coopération technique. Le Comité se réunit selon les besoins pour examiner les questions concernant la gestion de la coopération technique, y compris les appels de fonds, la répartition des fonds et l'approbation des nouvelles propositions de projets. Les membres du Comité d'examen des projets (c'est-à-dire les référents du Comité au sein des divisions) et le Service de la coopération technique ont des contacts pratiquement quotidiens concernant toutes les questions touchant la prestation cohérente des services de coopération technique.

50. Les efforts – dont de nombreux exemples sont donnés dans l'additif 1 au présent rapport (TD/B/WP/262/Add.1) – se sont poursuivis pour renforcer la coopération interdivisions. Par exemple, la Section de la facilitation du commerce de la Division de l'investissement et des entreprises a apporté sa contribution à une manifestation régionale sur la facilitation du commerce organisée par la Division de la technologie et de la logistique. La Division de la technologie et de la logistique et la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux ont collaboré pour fournir des services consultatifs concernant la modernisation de la Ethiopian Shipping and Logistics Services Enterprise. La Division de la technologie et de la logistique et la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base ont élaboré des propositions communes d'assistance en faveur des pays africains. La Division de la mondialisation et des stratégies de développement a sollicité l'appui de la Division de la technologie et de la logistique dans le domaine de la facilitation du commerce et de la logistique commerciale pour la mise en œuvre d'un projet intitulé «Renforcement des capacités pour faciliter le commerce palestinien». L'Institut virtuel est, par définition, un programme qui repose sur la coopération interdivisions puisqu'il aide les établissements universitaires à améliorer leur travail d'enseignement et de recherche sur les questions intéressant la CNUCED et qu'il doit généralement, pour ce faire, solliciter les connaissances spécialisées des divisions et des programmes de l'organisation.

3. Demandes des pays en développement

51. Le secrétariat continue de mettre à jour la liste indicative des demandes officielles d'assistance adressées à la CNUCED en 2013-2014, qui est distribuée en tant que document de travail informel du Groupe de travail. Cette liste continue de s'étoffer. Elle est utile pour établir de manière transparente les besoins et les priorités des bénéficiaires et doit aider les donateurs dans leurs décisions concernant l'affectation de leurs contributions, ainsi que le recommande le Conseil du commerce et du développement au paragraphe 8 de sa décision 520 (LX) de septembre 2013. Dans la mesure du possible, la CNUCED s'efforce de répondre à la grande majorité des demandes d'assistance qu'elle reçoit. Il arrive néanmoins que les réponses soient négatives, faute de ressources. C'est ce qui s'est produit en 2013 dans le domaine de la facilitation du commerce, pour laquelle un certain nombre de demandes officielles et non officielles n'ont pas pu être satisfaites, et en ce qui concerne l'Institut virtuel, pour lequel seules 14 des 30 demandes reçues de pays d'Afrique subsaharienne et de PMA ont pu être satisfaites. Toujours faute de fonds, le Programme

⁷ Le Comité d'examen des projets est le mécanisme interdivisions par lequel des décisions collégiales sont prises concernant les activités d'assistance technique et de mobilisation de fonds de la CNUCED. Son mandat a été fixé par le Secrétaire général de la CNUCED en 2008. Ses objectifs et compétences sont les suivants: mettre en commun et transmettre l'information, analyser les programmes de coopération technique de la CNUCED, améliorer et simplifier les procédures, appuyer les efforts de mobilisation de ressources, assurer la cohésion d'ensemble, et renforcer le rôle de la CNUCED au niveau des pays.

SYGADE n'a pas pu avancer dans la mise en œuvre de la recommandation concernant la création de deux nouveaux centres d'appui régionaux en Afrique que son Groupe consultatif a pourtant émise à plusieurs reprises lors de ses sessions.

4. Application systématique des méthodes de gestion axée sur les résultats

52. Le document intitulé «Principes directeurs pour la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats concernant les projets de coopération technique»⁸, qui a été distribué aux États membres en décembre 2012, est devenu un outil que tous les gestionnaires de projets ont l'obligation d'appliquer et qui les guide dans la conception et l'exécution des activités opérationnelles.

53. L'apprentissage mis en place pour que ces Principes directeurs soient pleinement appliqués s'est poursuivi tout au long de 2013, et plusieurs séances de formation et de diffusion ont été organisées. Tous les nouveaux documents de projet de la CNUCED comportent à présent un cadre logique axé sur les résultats dont la qualité est contrôlée pendant la procédure d'approbation. Les activités visant à former et à sensibiliser les responsables de projet à cette question importante se poursuivront.

54. Le Comité d'examen des projets utilise les Principes directeurs lorsqu'il examine de nouveaux documents de projet en vue de garantir la qualité, la viabilité, l'efficacité et l'efficacité des activités opérationnelles de la CNUCED. Des efforts ont été déployés dans toutes les divisions et dans tous les programmes de la CNUCED pour intégrer la gestion axée sur les résultats dans les projets de coopération technique. On peut citer quelques exemples. En 2013, un projet a été mis en place dans le cadre du Programme SYGADE pour améliorer le suivi et l'évaluation des projets d'assistance technique et pour mesurer objectivement leurs résultats. Un mécanisme intégrant tout un ensemble d'activités de suivi et d'évaluation a donc été élaboré, et le cadre logique qui figure dans tous les documents de projet d'assistance technique a été assorti d'indicateurs de résultats et d'activités de suivi et d'évaluation spécifiques. La gestion axée sur les résultats est également intégrée dans les projets mis en œuvre par l'Institut virtuel dès leur conception. Les activités sont conçues d'une manière qui conduit à des résultats dans le domaine de la formation mais qui a aussi des répercussions concrètes sur le travail d'enseignement et/ou de recherche des institutions universitaires participantes et/ou sur le renforcement des liens entre la recherche et l'élaboration des politiques. Le cadre logique contenu dans chaque document de projet forme aussi la trame des rapports établis à l'intention des donateurs.

5. Mobilisation de fonds

55. Un autre aspect du renforcement de la gestion et de l'administration de la CNUCED a trait à la demande du Conseil du commerce et du développement concernant une stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED. Une version préliminaire de cette stratégie a été présentée aux États membres le 22 mars 2013 (UNCTAD/OSG/MISC/2013/1) et a été examinée en mars 2014 par le Groupe de travail à sa soixante-septième session. Dans ses conclusions concertées, celui-ci a estimé que le document constituait un point de départ utile à un examen plus approfondi de la stratégie et a demandé aux «coordonnateurs régionaux de tenir régulièrement des réunions informelles pour s'entendre, dans le cadre de la stratégie de mobilisation de fonds, sur un ensemble de buts et de principes communs visant à répondre aux besoins des pays en développement, conformément à l'objectif final de la stratégie, en tenant compte des propositions des groupes régionaux, afin d'examiner ces buts et principes à la prochaine session du Groupe de travail, en septembre 2014».

⁸ Ces Principes directeurs reprennent les méthodes de gestion axée sur les résultats du Secrétariat de l'ONU, appliquées aux activités d'assistance de la CNUCED.

6. Accès à l'information sur la coopération technique et sa diffusion

56. Le Portail des projets de la CNUCED⁹ permet d'accéder en ligne à des renseignements complets sur tous les projets d'assistance technique de la CNUCED. Des renseignements supplémentaires sur les activités de coopération technique de chaque division sont affichés et mis à jour régulièrement sur le site Web de l'organisation.

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

57. Depuis sa création en avril 2007 et son lancement officiel par le Secrétaire général de l'ONU à la douzième session de la Conférence en avril 2008, le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives¹⁰ poursuit avec succès trois objectifs principaux: a) renforcer le rôle du commerce et des capacités productives dans l'assistance technique intégrée fournie par les Nations Unies; b) assurer la coordination interinstitutions dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action»; et c) renforcer les liens entre les organismes non résidents et les bureaux de pays des Nations Unies.

58. Le 12 novembre 2013, la CNUCED a présidé la seizième session du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Ce Groupe existant depuis près de sept ans, les participants sont revenus sur ses origines et sur sa raison d'être et se sont efforcés de faire le bilan de l'expérience acquise et de préparer l'avenir. Un questionnaire a été distribué à tous les membres du Groupe pendant la réunion pour recueillir leurs avis sur le rôle et les résultats des contributions et des activités du Groupe, identifier les meilleures pratiques et demander quelles améliorations pourraient être apportées. Toutes les institutions participant aux activités du Groupe (sur le terrain, au niveau régional et au niveau du siège) ont répondu au questionnaire¹¹.

59. D'après les réponses, les tâches de coordination assumées par le Groupe sont jugées extrêmement importantes. Les membres du Groupe parlant d'une seule voix, ses activités ont un impact qui apparaît plus profond et plus significatif. Pour ses membres, le Groupe est reconnu au sein du système des Nations Unies pour son efficacité en matière de coordination interinstitutions. En ce qui concerne la cohérence à l'échelle du système, ils estiment que grâce à son approche globale et coordonnée qui tient compte du domaine de spécialisation de chaque institution membre, le Groupe peut apporter davantage au développement de chaque État/région bénéficiaire. Tous les membres ont salué le rôle de chef de file de la CNUCED qui oriente le Groupe vers des choix stratégiques judicieux au vu du programme de développement global des Nations Unies. Ils considèrent que le mécanisme actuel est un atout car il offre une plate-forme souple et efficace qui permet de renforcer la coopération, la coordination et la cohérence entre des institutions des Nations Unies indépendantes dont les activités et les domaines de spécialisation sont déjà institutionnalisés.

⁹ www.unctad.info/en/TC/?mode=AllProjects.

¹⁰ Depuis 2007, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives est le mécanisme interinstitutions composé d'organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies avec des mandats et des compétences dans le domaine du commerce international et des secteurs productifs. Coordonné par la CNUCED, il compte actuellement comme membres l'ONUDI, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIT, l'ITC, l'OMC, le PNUD, la Commission pour le droit commercial international, les cinq commissions régionales, le PNUE et le Bureau pour les services d'appui aux projets. Voir http://www.unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx.

¹¹ Voir United Nations, United Nations Inter-Agency Cluster on Trade and Productive Capacity, 2014, *Delivering Aid for Trade* (Genève, à paraître).

60. Les membres ont indiqué que, par rapport aux effets limités des opérations et des positions des institutions agissant à titre individuel, le potentiel des initiatives coordonnées au sein du Groupe interinstitutions demeurait sous-estimé et sous-exploité. La cohésion pourrait être améliorée, renforçant ainsi l'impact et l'efficacité du Groupe, sous réserve que les conditions ci-après soient réunies:

a) Les complémentarités entre les institutions sont clairement comprises et acceptées par toutes les institutions et les parties prenantes (donateurs et bénéficiaires), tout en s'inscrivant dans une vision globale du commerce et du renforcement des capacités productives;

b) Il n'y a pas de concurrence en matière de mobilisation des fonds, et les donateurs et les bénéficiaires soutiennent effectivement (et financent) les initiatives communes du Groupe en raison de la valeur ajoutée qu'elles apportent;

c) Les coordonnateurs mondiaux du Groupe ainsi que les responsables nationaux et régionaux des bureaux sur le terrain reçoivent un appui adéquat et sont guidés par les responsables de l'institution à laquelle ils appartiennent en ce qui concerne les objectifs et les initiatives du Groupe: l'appui politique au plus haut niveau de chaque institution est essentiel à l'élargissement du rôle du Groupe.

1. Participation de la CNUCED et du Groupe interinstitutions à l'initiative «Unis dans l'action»

61. L'évaluation indépendante de l'initiative «Unis dans l'action», publiée en 2012, a marqué la fin de la phase pilote de l'initiative «Une ONU» qui a été menée dans les pays ci-après: Albanie, Cabo Verde, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam. L'évaluation de cette phase pilote ayant été positive, il n'existe plus, depuis 2013, de distinction entre les huit pays pilotes et les pays qui ont adopté l'approche «Unis dans l'action» et dont le nombre est en augmentation constante, presque tous les États Membres de l'ONU participant à présent au processus.

62. Les activités de la CNUCED menées dans le cadre du Groupe interinstitutions au titre du processus commun «Unis dans l'action» aux niveaux national et régional sont présentées ci-après¹².

a) Opérations de la CNUCED et du Groupe interinstitutions au niveau national

63. En 2013, la CNUCED et ses partenaires du Groupe interinstitutions ont participé à la conception et à la mise en œuvre de programmes conjoints de diverses portées et configurations aux niveaux national et régional:

i) **Afrique:** Cabo Verde, Cameroun, Comores, Lesotho, Madagascar, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Zambie;

ii) **États arabes:** Égypte, État de Palestine et Iraq;

iii) **Asie et Pacifique:** Afghanistan, Bhoutan, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam;

iv) **Europe et Communauté d'États indépendants:** Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie et Ukraine;

v) **Amérique latine et Caraïbes:** El Salvador, Équateur, Panama et Uruguay.

¹² Voir http://unctad.org/Sections/un_ceb/docs/ceb_2014_01_operations_en.pdf et http://unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx.

b) Opérations de la CNUCED et du Groupe interinstitutions au niveau régional

i) **Afrique:** Le Groupe interinstitutions participe à l'initiative régionale sur l'industrie, le commerce et l'accès aux marchés coordonnée par l'ONUDI. Les activités menées dans le cadre du Groupe sont réalisées avec la participation de la CNUCED de la Commission économique pour l'Afrique, de l'OIT, du PNUD, de l'OMC et de l'ONUDI;

ii) **États arabes:** En 2012-2013, cinq institutions membres du Groupe – CNUCED, ITC, OIT, ONUDI et PNUD – ont élaboré à l'intention des membres de la Ligue des États arabes un projet régional visant à fournir un cadre à des réformes commerciales ciblées et à renforcer l'emploi et la compétitivité, la promotion du commerce et l'intégration commerciale régionale. Approuvé officiellement par le Sommet arabe sur le développement économique et social, le projet devait démarrer en 2014;

iii) **Europe et Communauté d'États indépendants:** En 2013, le Groupe interinstitutions a participé à des initiatives communes du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

2) Organisation et participation du Groupe interinstitutions au niveau du système des Nations Unies et autres événements

64. La CNUCED, avec la coopération de la FAO, l'ITC, l'OIT, le PNUD et le PNUE, a organisé un forum sur l'importance du commerce dans les stratégies de développement, qui a eu lieu à Genève, fin novembre 2013. En plus des délégués présents à Genève, des représentants d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires et du secteur privé, le forum était principalement destiné aux représentants de gouvernements ayant déjà participé à des ateliers ou à des cours organisés au niveau régional au titre d'un projet d'intégration de la dimension commerciale dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, financé par le Compte pour le développement et géré par la CNUCED.

IV. Conclusions et orientations futures

65. Les activités de suivi en application de l'Accord d'Accra, du mandat de Doha et des décisions du Conseil du commerce et du développement concernant la structure et le fonctionnement de la coopération technique de la CNUCED se sont poursuivies. Les efforts de réduction de la fragmentation et de regroupement des activités au sein d'ensembles thématiques ont été menés résolument en vue d'améliorer la cohérence et la transparence et de renforcer la gestion interne. L'objectif général était d'améliorer l'impact et la pérennité des activités de projet. Les dépenses ont conservé un rythme régulier, illustrant le rôle primordial de ce domaine d'action de la CNUCED. Les demandes de bénéficiaires ont continué de s'accroître dans tous les domaines se rattachant au mandat de la CNUCED tandis que les contributions volontaires de pays développés partenaires ont diminué et ont conservé un caractère imprévisible. La répartition des contributions entre les différents ensembles thématiques a été irrégulière, ce qui a rendu difficile la planification de la coopération technique à long ou à moyen terme.

66. L'approche de la gestion axée sur les résultats est actuellement appliquée à tous les nouveaux projets de coopération technique afin de permettre une évaluation de leur pertinence, de leur qualité, de leur efficacité, de leur efficacie et de leur impact.

67. Le secrétariat souhaite aussi améliorer la capacité de la CNUCED d'attirer les ressources de donateurs. L'appui financier de tous les donateurs bilatéraux a reculé en 2013. Les bénéficiaires ont continué d'apporter un appui financier soutenu à la coopération technique de la CNUCED en faveur d'activités autofinancées menées dans leur pays, montrant par là la confiance et l'importance qu'ils accordent aux programmes de la CNUCED. Le secrétariat attend avec intérêt la poursuite de l'examen du projet de stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED en faveur des activités de coopération technique (UNCTAD/OSG/MISC/2013/1) ainsi que les orientations et l'appui des États membres en ce qui concerne les buts et principes communs en vue de la stratégie.

68. Au niveau du système des Nations Unies, le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, que la CNUCED a continué de diriger, a encore affermi son rôle et est resté l'un des mécanismes interinstitutions les plus dynamiques du système. Avec ses 15 membres, le Groupe a pu participer activement aux phases préparatoires d'un certain nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays et formuler et exécuter des programmes et des activités conjointes dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action».
